



# Ville de Dijon

DIJON, 12 NOV 2008

## Cabinet des Adjointes

Monsieur,

Par courrier en date du 14 octobre 2008, vous faites part à Monsieur le Maire de votre préoccupation sur la maîtrise de la consommation électrique, particulièrement en cette période de fin d'année où le déploiement des décorations lumineuses rime avec festivités.

Pour mieux marquer votre inquiétude, vous réitérez et soulignez à plusieurs reprises les termes de gaspillage, de limitation et de maîtrise de l'énergie.

En réponse, sachez que le Ville de DIJON, soucieuse de s'inscrire dans une démarche « développement durable » n'a cesse de vouloir réduire sa consommation énergétique, en ayant notamment recours dans le domaine de l'éclairage public et des illuminations à des matériels performants, tels que les sources à forte efficacité lumineuse ou à basse tension, de type diodes électroluminescentes.

Cette exigence « écologique » doit nécessairement s'accompagner d'une non extension des besoins, tel que vous le mentionnez, pour que l'économie ainsi réalisée ne soit pas annihilée par de nouveaux postes de consommation.

C'est pourquoi, dans le domaine spécifique aux illuminations de fin d'année, objet de votre requête, notre volonté est d'éviter tout déploiement supplémentaire de décorations lumineuses sur le territoire communal.

Ce choix se voit conforté, depuis l'année dernière, par les nombreuses réclamations qui nous sont faites contre le caractère « énergivore » des illuminations de fin d'année dont vous-même, vous vous faites le porte-parole.

En conséquence, je vous confirme que toute extension géographique des illuminations n'est pas envisagée sur le territoire de la ville de Dijon et que l'ensemble des dispositions prises en la matière vont dans le sens d'une réduction sensible de la consommation énergétique, notamment par une plage dédiée aux illuminations, qui sera cette année plus courte que l'an dernier.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**L'Adjoint délégué à l'équipement urbain,  
à la circulation, et aux déplacements**

André GERVAIS